

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 Mars 2025

Quorum : 8

Ouverture de séance : 20h00

Levée de séance : 22h20

Membres présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean Marc, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GINDRE Dorine, GROSJEAN Olivier, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membre représenté : Mme JACQUOT Tania représentée par Mme RACLOT Virginie.

Président de séance : M. PUSSET Bernard

Secrétaire de séance : M. LOLLIOT Jean Pierre

Ordre du jour :

- I. Approbation du PV du CM du 24 mars à 20h00
- II. Adoption du budget communal 2025
- III. Adoption du budget eau-assainissement 2025
- IV. Redevances eau-assainissement
- V. Enfouissement des réseaux « Rue du Moulin »
- VI. Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie
- VII. Travaux ONF
- VIII. Subventions aux associations
- IX. Délibérations diverses

I. Approbation du PV du CM du 24 mars à 20h00

M. le Maire invite l'assemblée à exprimer ses remarques et/ou questions et à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2025

II. Adoption du budget communal 2025

M. MERCET Daniel, adjoint aux finances, présente le budget prévisionnel communal par chapitre :

Budget Communal	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total	887 458.88 €	887 458.88 €	387 449.98 €	387 449.98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** chapitre par chapitre le budget prévisionnel communal.

- **PRECISE** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2025.

- **AUTORISE** le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits de personnel, à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

III. Adoption du budget eau-assainissement

M. MERCET Daniel, adjoint aux finances, présente le budget prévisionnel eau assainissement par chapitre :

Budget Eau assainissement	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total	140 116.22 €	140 116.22 €	171 732.62 €	171 732.62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** chapitre par chapitre le budget prévisionnel eau et assainissement.

- **PRECISE** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2025

IV. Redevances eau-assainissement

M. le Maire informe que l'Agence de l'Eau R.M.C (Rhône Méditerranée Corse) supprime les deux redevances :

- ✓ Pollution domestique 0.29 €/m³
- ✓ Modernisation des réseaux 0.16 €/m³

Et créé trois nouvelles redevances :

- ✓ Consommation d'eau potable 0.43 €/m³
- ✓ Performance des réseaux d'eau potable 0.05 €/m³
Modulable entre 0.2 et 1 (fixé suivant la performance du réseau. 0.2 pour 2025)
Pour 2025, l'agence R.M.C a fixé le tarif à 0.05 X 0.2 = 0.010 €/m³
- ✓ Performance des systèmes d'assainissement collectif 0.03 €/m³
Modulable entre 0.3 et 1 (fixé suivant la performance du réseau. 0.3 pour 2025)
Pour 2025 l'agence R.M.C. a fixé le tarif à 0.03 X 0.3 = 0.009 €/ m³ arrondi à 0.01 €/ m³

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTTE** les nouvelles taxes ainsi que leur taux pour 2025.

Consommation d'eau potable	0.43 €/m ³
Performance des réseaux d'eau potable	0.01 €/m ³
Performance des systèmes d'assainissement collectif	0.01 €/m ³

M. le Maire informe que l'Agence de l'Eau R.M.C (Rhône Méditerranée Corse) facture la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et que cette redevance doit être répercutée aux consommateurs. Cette redevance est 0.046 €/m³

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTTE** que la redevance de 0.046 €/m³ soit répercutée aux usagers

V. Effacement des réseaux « Rue du Moulin »

- M. le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré sur le principe d'enfouissement des réseaux lors de la réunion du 18 novembre 2024 (délibération 2024-60) avec un coût estimé pour la commune :

Rue du Moulin 72 014.89 €TTC

Rue du Bois 48 915.77 €TTC

Le SIDEC prévoit la rue du Moulin pour 2025 et nous a envoyé un avant-projet chiffré

Travaux	Coût total	A la charge de la commune
Sécurisation des fils nus	253 621.64 €TTC	0.00 €TTC
Eclairage public	36 532.59 €TTC	27 399.44 €TTC
Infrastructure téléphonie Fibre	41 390.80 €TTC	28 034.86 €TTC
Total	331 545.03 €TTC	55 434.30 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PROPOSE** d'accepter le projet chiffré du SIDEC

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

VI. Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie

M. le Maire rappelle que nous avons rénové l'éclairage de l'école (délibération 2024093003)

Nous avons 2 devis :

- RAICHON => 10 608.60 €HT 12 730.32 €TTC (fournisseur retenu)
- GREUSARD ELECTRICITE => 11 885.00 €HT 14 262.00 €TTC

Comme ces travaux entraînent des économies d'énergie, nous avons droit au C.E.E. (Certificat d'Economie d'Energie).

Le SIDEC gèrera le dossier C.E.E. pour valoriser les aides éligibles.

La répartition se fera ainsi :

- 40 % pour le SIDEC
- 60 % pour la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PROPOSE** d'accepter la convention proposée par le SIDEC

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

VII. Travaux ONF

M. le maire rappelle que la commune a une convention avec l'ONF pour gérer les forêts communales. 2.00 €/Hectare et 12 % sur les ventes.

Tous les ans, l'ONF nous propose des travaux dans les bois sous contrat.

Travaux de maintenance :

Lignes des bois de commune et des bois de la Manche 12.00 km → 1878.12 €HT

Travaux sylvicoles :

Broyage dans la régénération de moins de 3m et dégagement manuel sur la ligne 5.10 Ha → 6020.61 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PROPOSE** d'accepter les travaux proposés par l'ONF

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

VIII. Subventions aux associations

✓ Association HANDBALL CLUB ES CHAUSSIN

M. le Maire rappelle que nous avons reçu une demande de subvention de ES Chaussin Handball. En 2024, nous avons accordé une subvention de 15.00 € par adhérent de Rahon car cette association qui fait partie de la communauté de commune de la Plaine Jurassienne et qu'il n'y a pas d'association proposant du handball à Rahon. L'animateur de ce club donne des cours de handball au RPC Balaiseaux - Rahon - Saint-Baraing. Nous avons demandé la liste des adhérents de Rahon qui se porte au nombre de 11.

Pour information, le Conseil Départemental abonde de la même somme les clubs sportifs aidés par les communes et les communautés de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 15.00 € par adhérent de Rahon au ES Handball Chaussin :

cela représentera 11 adhérents X 15.00 € = 165.00 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

✓ Association FLEURS DE LOTUS

M. le Maire rappelle que nous avons reçu une demande de subvention de l'association Fleurs de Lotus. Il s'agit d'une association qui s'est créée pour soutenir les actions en justice des victimes Dr Docteur CLEMENS Proctologue à Besançon.

M. le Maire rappelle que nous avons eu une demande d'une famille pour un enfant qui était handicapé à la suite d'un accident de la route et nous avons refusé cette demande.

Nombre de voix :

0 POUR

12 CONTRE (Bourges Jean-Marc, CAMUZET Frédéric, CECINAS Quentin, GINDRE Dorine, LAVRUT Madeline, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania représentée par RACLOT Virginie, LAIBE Martine, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, RACLOT Virginie)

2 ABSTENTION (BONGAIN Cédric, PUSSET Bernard)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix contre et 2 abstentions (liste ci-dessus),

- **DECIDE** de ne pas subvention l'association FLEURS DE LOTUS

IX. Délibérations diverses

Marché de producteurs

M. le Maire rappelle que depuis 2021, il y avait une fois par mois d'avril à novembre, le samedi matin un marché de producteurs. Ce marché a périclité d'année en année. A l'assemblée générale de la CIMPAM le 14 février 2025 à Mont Sous Vaudrey, il a été décidé d'arrêter le marché de RAHON.

A l'initiative de bénévoles du foyer rural, il est créé un système d'achats groupés de produits. Le foyer rural communiquera prochainement à tous les résidents de Rahon.

Village fleuri

M. le Maire rappelle que depuis 2022, la commune est inscrite au concours des villages fleuris

Classement départemental communes de 2^{ème} catégorie (de 300 à 1 000 habitants) :

Palmarès 2022 : 11^{ème} ex aequo

Palmarès 2023 : 5^{ème} ex aequo

Palmarès 2024 : 3^{ème} ex aequo

La commune a reçu un chèque de 50 € et un arbuste Viburnum Tinus Giganteum ou viorne tin.

Un grand merci à la commission du village fleuri, aux bénévoles, aux employés municipaux et à Marielle PATENAT pour ses conseils et son dévouement.

Déssherbeur thermique

M. le Maire rappelle que nous n'avons plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires non bio pour déssherber. Nous avons fait des essais avec différents produits, mais non concluants et très coûteux.

Nous avons essayé un déssherbeur thermique qui a l'air très efficace. De nombreuses communes et villes l'utilisent déjà. Nous l'avons prévu au budget et nous investirons très rapidement (Prix 3360 € TTC).

Pays Dolois

PAYS DOLOIS organise une réunion pour les élus dédiée à la santé mentale le 14 avril 2025 à 20h00 à la salle des fêtes du centre hospitalier de Saint-Ylie, 120, route nationale à Dole.

Trois élus participeront à cette réunion (Mmes et M. LAIBE Martine, LOLLIOT Jean Pierre et RACLOT Virginie).

Vente maison KIEFFER

Pour la vente de la maison KIEFFER, il y avait 3 lots (AA 123, AA 124 et ZH 147) vente à M. BOUVERET Lionel L'agriculteur, M. STOLLER a préempté sur le terrain agricole ZH 147.

En accord avec les différentes parties, il y a eu une nouvelle division.

Un lot maison d'habitation AA 123, AA 124, AA 312 et AA 313

Un lot terrain agricole ZH 314

M. le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu ce jour le document concernant la vente de la parcelle ZH 314 pour un prix de 3 000 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Les élus souhaitent que la commune préempte sur cette vente.
- Ils autorisent le Maire à signer tout document s'y rattachant

Pièges à frelons asiatiques

La communauté de communes de La Plaine Jurassienne a distribué 10 pièges à frelons asiatiques. Nous cherchons des volontaires le plus rapidement possible pour poser ces pièges. Il reste encore 6 pièges à distribuer.

Photocopies pour associations

La communauté de communes de La Plaine Jurassienne propose de faire les photocopies noir et blanc pour les associations, à condition de fournir le papier.

Nous avons une demande du foyer rural de Rahon pour les photocopies couleur.

Nous sommes en discussion avec le fournisseur pour connaître le coût exact des photocopies couleur. Nous devrions être en dessous de 0.10 € par copie mais avec fourniture du papier.

Plantation de haies arbustives

La Fédération de Chasse du Jura propose des kits de plantation de haies (50 ou 100 plants). Il est trop tard pour cette année, la commune de Rahon est inscrite pour la saison 2025-2026. Il faut trouver des emplacements pour implanter ces haies.

Vidéoprotection du village

Mme LAIBE Martine demande s'il serait envisageable d'installer des caméras de vidéoprotection dans le village. Nous consulterons le responsable départemental de la gendarmerie nationale en charge de la vidéoprotection.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 avril 2025 à 20h30

La Secrétaire de séance,
LOLLIOT Jean pierre



Le Maire,
PUSSET Bernard

